



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Basilique de Saint-Denis

Question écrite n° 21808

### Texte de la question

M. Stéphane Peu attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les dégradations commises début mars 2019 dont a été l'objet la Basilique de Saint-Denis, ce monument pionnier de l'art gothique et nécropole des rois de France. Déjà interrogé *via* un courrier en date du 10 mars 2019, resté sans réponse, M. le député s'adresse une nouvelle fois à M. le ministre par la présente question écrite. En mars 2019, des dégradations particulièrement scandaleuses ont été commises par un individu à l'intérieur de la Basilique ayant endommagé l'orgue, différents équipements et deux vitraux du 19ème siècle. Immédiatement après ces faits, M. le député s'est rendu sur les lieux avec l'architecte des Bâtiments de France et conservatrice des monuments historiques ainsi que l'administrateur de la Basilique de Saint-Denis afin de constater les dégâts et étudier les améliorations indispensables à apporter pour assurer la protection de l'édifice. Il s'avère que la sécurité de la Basilique de Saint-Denis, monument dépendant du Centre des monuments nationaux, bénéficie d'un système de surveillance extrêmement sommaire. Il n'y a en effet aucun système de vidéosurveillance interne au bâtiment, et les alarmes et autres systèmes de sécurisation sont quant à eux beaucoup trop partiels et insuffisants. Renforcer les moyens de sécurisation pour empêcher les intrusions au sein de ce monument est indispensable et ce d'autant qu'il existe de façon permanente des échafaudages qui peuvent faciliter l'accès dans les parties. Le patrimoine historique de Saint-Denis doit faire l'objet d'une surveillance plus accrue. Pour cela, conservateurs de monuments historiques, administrateurs de la Basilique et le clergé s'entendent unanimement pour protéger ce bien. Il lui demande donc s'il envisage d'organiser, comme cela est souhaité, une rencontre afin d'échanger avec les parties prenantes des axes d'amélioration du dispositif de sécurité, et si l'État entend notamment étudier dans des délais raisonnables la mise en place d'un système de vidéosurveillance interne au bâtiment permettant d'assurer la conservation et la pérennité de la basilique des rois de France.

### Texte de la réponse

Dans la nuit du 2 au 3 mars 2019, la basilique de Saint-Denis a subi plusieurs dégradations, comprenant notamment des dommages à l'orgue de Cavaillé-Coll et à son buffet, ainsi qu'à deux vitraux du XIXe siècle. Si les dommages occasionnés à l'orgue ont pu être rapidement réparés, la restauration des vitraux sera plus difficile, des éléments ayant irrémédiablement disparu. La basilique de Saint-Denis ne dépend du Centre des monuments nationaux que pour la visite des parties abritant la nécropole des rois de France ; elle est, en totalité, affectée au culte catholique, et sa conservation est placée sous la responsabilité de l'État propriétaire (ministère de la culture, direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France), qui finance et réalise tous les travaux de restauration et d'entretien de l'édifice. Le ministère de la culture mène un ambitieux programme de travaux sur cet édifice majeur du patrimoine national. La façade occidentale, avec ses portails sculptés, le déambulatoire, avec ses vitraux, et le mur sud de la nef ont, depuis plusieurs années, bénéficié de plusieurs chantiers. Comme tous les édifices du culte, les cathédrales, et notamment la basilique de Saint-Denis, demeurent toutefois menacés par des sinistres accidentels, comme celui qu'a subi en avril dernier la cathédrale Notre-Dame de Paris, ou par le vandalisme. Le ministère de la culture a décidé de lancer un « plan sécurité cathédrale », pour intensifier les programmes conduits chaque année sur les systèmes de détection et les

réseaux techniques dans ces édifices. Les solutions les mieux adaptées à chaque cathédrale, du point de vue de l'alarme anti-intrusion, de la détection anti-incendie et des dispositifs d'intervention, seront étudiées et mises en œuvre dans ce cadre. Cette démarche sera menée pour la basilique de Saint-Denis, au même titre que pour les 88 autres cathédrales et édifices du culte classés au titre des monuments historiques appartenant à l'État et affectés au ministère de la culture.

## Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Peu](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21808

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juillet 2019](#), page 6801

**Réponse publiée au JO le :** [15 octobre 2019](#), page 8828